

Étalement du revenu pour un producteur forestier 2010

Ce formulaire s'adresse à tout producteur forestier reconnu, ou membre d'une société de personnes qui est un tel producteur, qui a bénéficié pour l'année 2006, 2007, 2008 ou 2009 d'une déduction, dans le calcul de son revenu imposable, d'une partie du revenu net tiré de la vente de bois provenant de l'exploitation d'un boisé privé.

Si vous étiez un tel producteur forestier, le montant déduit pour une année doit être inclus, en tout ou en partie, dans votre revenu imposable de l'une des quatre années suivantes. Le montant total doit être inclus dans votre revenu imposable au plus tard la quatrième année après l'année de votre demande d'étalement.

L'année où vous aliérez le boisé privé, l'année où vous cessez d'être membre de la société de personnes ou l'année pendant laquelle se termine l'exercice financier de la société de personnes au cours duquel celle-ci aliène le boisé privé, vous devez inclure dans votre revenu imposable la partie du montant accordé en déduction qui n'aurait pas déjà été incluse.

Remplissez un exemplaire de ce formulaire **par boisé**, puis joignez ces exemplaires à votre déclaration de revenus.

1 Renseignements sur vous et sur votre entreprise (ou sur la société de personnes)

<p>Nom de l'entreprise ou de la société de personnes</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <p>1</p>	<p>Date de clôture de l'exercice</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px; text-align: center;"> A M J </div> <p>2</p>
<p>Numéro d'assurance sociale</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <p>3</p>	<p>Numéro d'identification (si vous êtes propriétaire unique)</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px; text-align: center;"> T Q </div> <p>4</p>
<p>Numéro d'identification (si vous êtes membre d'une société de personnes)</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <p>5</p>	<p>Dossier</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px; text-align: center;"> S P </div> <p>6</p>
<p>6</p>	<p>Votre quote-part dans les revenus de la société de personnes</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px; text-align: center;"> % </div> <p>7</p>
<p>7</p>	<p>Lieu du boisé</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div>

2 Étalement du revenu

2.1 Montant inclus dans votre revenu imposable de l'année 2010

Montant relatif à 2006 (ligne 30 [colonne C] du formulaire TP-726.30 de 2009)	10	
Montant relatif à 2007 (ligne 31 [colonne C] du formulaire TP-726.30 de 2009)	11	
Montant relatif à 2008 (ligne 32 [colonne C] du formulaire TP-726.30 de 2009)	+ 12	
Montant relatif à 2009 (ligne 33 [colonne C] du formulaire TP-726.30 de 2009)	+ 13	
Additionnez les montants des lignes 11 à 13.	= 14	
Montant ou partie du montant de la ligne 14 inclus dans votre revenu imposable de l'année 2010	+ 15	
Additionnez les montants des lignes 10 et 15. Reportez le résultat à la ligne 276 de votre déclaration de revenus.		
Si vous remplissez plus d'un exemplaire du formulaire TP-726.30, reportez à la ligne 276 le total des montants qui figurent à la ligne 16.		
Montant inclus dans votre revenu imposable de l'année 2010	= 16	

2.2 Montant à inclure dans votre revenu imposable des années 2011, 2012 et 2013

	A		B		C
20 Montant relatif à 2007	(11)				
21 Montant relatif à 2008	(12)				
22 Montant relatif à 2009	(13)				
23 Total (le montant de la colonne B doit être égal à celui de la ligne 15)					

